

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013**

**2013 DUCT 127** Dénomination de l'équipement public municipal Le Patronage Laïque situé 72, avenue Félix Faure (15e).

**M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la dénomination "Le Patronage Laïque Jules Vallès" pour l'équipement public municipal situé 72, avenue Félix Faure (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 1er juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à donner le nom de "Le Patronage Laïque Jules Vallès" à l'équipement public municipal situé 72, avenue Félix Faure (15e).